

**REGLEMENT DU 7° TOURNOI NATIONAL**  
**D'ISTRES**  
**N2 à D9 et P**

07 ET 08 JUILLET 2018  
JUGE ARBITRE PRINCIPAL : M. ULRICH Joachim

1 - La compétition est autorisée par la FFBA sous le numéro **1700573** et se déroule selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du règlement.

2 - Tout participant doit posséder sa licence pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition. Ne seront admis à jouer dans toutes les catégories que les cadets, juniors, seniors et vétérans. Pour participer à la compétition, les joueurs minimes doivent avoir un classement égal ou supérieur à R5.

3 - La compétition accueillera toutes les disciplines (simple et doubles) dans les séries N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9/P.

4 - Chaque joueur sera inscrit dans la série correspondant à son classement le jour du tirage au sort, soit le 25 juin 2018. L'organisateur se donne le droit de regrouper des séries en fonction du nombre d'inscrits.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux, sauf pour les N2 et N3 qui pourront s'inscrire dans les 3 tableaux.

Les participants pourront s'inscrire soit en simple **ou** en mixte le samedi et double le dimanche. L'intégralité du tableau de SH, SD et DMx auront lieu le samedi. Les DH et DD débiteront le dimanche matin pour les classements inférieurs à N.

5 - Les joueurs classés N et seulement N peuvent faire 3 tableaux et doivent obligatoirement s'inscrire en N uniquement.

**Ex** : SHN2 et MXR4 =2 tableaux maximum & SHN2, MXN3 et DHN2=3 tableaux

Pour les N, les mixtes commenceront le samedi en début d'après-midi, ils se dérouleront en poule avec 2 sortants par poule si possible. Toutes les demi-finales et finales se joueront le dimanche. Le comité d'organisation se réserve le droit de faire un tableau en élimination directe si trop d'inscrit en accord avec le juge-arbitre.

6 - Pour les tableaux de doubles (et mixtes), la paire sera inscrite dans le tableau correspondant au meilleur classement des deux. Dans le but de garder une valeur homogène au tableau, il ne peut pas y avoir plus de deux classements d'écart dans une même paire. (ex : Une paire R5/D7 sera autorisée à jouer en R5 alors qu'une paire R5/D8 ne le pourra pas car le classement D8 est trop faible par rapport au tableau R5.)

7 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge arbitre.

8 - Les matches sont en auto arbitrage.

9 - Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.

10 - Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter la rencontre.

11 - Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.

12 - Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sauf accord de l'arbitre ou du juge arbitre.

13 - Le nombre de participant est limité à 350. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement). L'organisateur se réserve le droit de fusionner les séries si le nombre de participants est insuffisant.

14 - Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être en plume.

15 - Le volant agréé pour ce tournoi en cas de litige est le RSL Grade 1 et sera en vente dans la salle au tarif de 20 euros.

16 - Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs ou les coachs entre les sets.

17 - Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

18 - Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.

19 - Tout joueur inscrit à la compétition doit payer 19 € pour un, deux ou trois tableaux. Les inscriptions doivent être reçues par le comité organisateur avant le 23 juin 2017, chèque à l'ordre d'Istres Sports Badminton.

20 - La date limite d'inscription est le 22 Juin 2018. Les têtes de séries seront choisies avec le CPPH au 25 juin 2018.

21 - Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes

22 - Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute, sauf au service, où le joueur pourra resservir une fois.

23 - La configuration du gymnase ne permet le coaching que pendant les arrêts de jeu (11 points et fin de set)

24 - Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

25 - En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

26 - Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi doit le signaler au juge arbitre.

27 - Le juge arbitre est désigné par le comité organisateur. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.

28 - Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Ligue PACA de Badminton ([contact@liguepacabad.org](mailto:contact@liguepacabad.org) ou [joachim.ulrich@wanadoo.fr](mailto:joachim.ulrich@wanadoo.fr)).

29 - En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

30 - La participation au Tournoi d'Istres implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.